

1. Dispositions générales

- 1.1. **Capacité** : la grange peut accueillir 49 personnes assises ainsi que 19 personnes dans le dortoir en mezzanine.
- 1.2. **Locaux** : la location comprend l'usage des locaux et les charges (eau, électricité, chauffage), ainsi que le matériel mis à disposition, notamment tables, chaises, vaisselles et ustensiles de cuisine. Pour le dortoir, le matériel comprend les lits et matelas (sans parure de lit). L'usage de sacs de couchage personnel est demandé.
- 1.3. **Bruit** : Eu égard au voisinage, le calme est demandé dès 23h00. Les fenêtres seront fermées et le volume de la musique baissé. L'usage de la salle doit se terminer au plus tard à 01h00 du matin.
- 1.4. **Fumée** : dans l'enceinte du bâtiment, il est interdit de fumer. Il en va de même sur le balcon. En revanche, les fumeurs peuvent se rendre à l'extérieur du bâtiment, au rez-de-chaussée, ainsi que sous l'abri. Tout mégot sera ramassé et mis dans une poubelle.
- 1.5. **Déchets** : les poubelles seront emportées par le locataire ou mises dans des sacs taxés rouges (sacs officiels) et déposés dans l'un des deux MOLOK du Camping. Les déchets de verre ou tout autre plastique seront emportés par le locataire.

2. De la salle

- 2.1. La salle est utilisée conformément à l'usage indiqué lors de la réservation. Les tables et chaises seront remises dans leur rangement initial. L'utilisation du balcon peut se faire librement. Toutefois, **aucune table ou chaise** ne sera transportée sur le balcon.
- 2.2. Tout feu ou barbecue sur le balcon est strictement interdit.

3. De la cuisine

- 3.1. La cuisine est entièrement équipée (*frigo, congélateur à 3 étages, plaque vitrocéramique et four, machine à café nespresso*) et dispose des ustensiles de cuisine ainsi que de la vaisselle nécessaire à la location.
- 3.2. Toute nourriture, ingrédient ou boisson seront repris par le locataire et nullement laissés sur place.

4. Du dortoir

- 4.1. Moyennant réservation, le dortoir peut être utilisé et sera remis dans son état initial. Il ne s'agit pas d'une salle de jeux. **Les chaussures doivent être enlevées** avant l'accès par l'escalier.

Grange – Conditions d'utilisation

- 4.2. Le linge de lit n'est pas mis à disposition. L'usage de sacs de couchage personnel est demandé.
- 4.3. Aucune nourriture, ni boisson, n'est admise dans le dortoir.

5. Nettoyage et reddition

- 5.1. Le locataire assume l'entier du nettoyage des locaux. Le matériel de nettoyage nécessaire est mis à disposition.
- 5.2. Les locaux et le matériel ou les ustensiles sont rendus dans le meilleur état de propreté possible.
- 5.3. Les travaux de nettoyage supplémentaire seront refacturés, conformément aux tarifs ci-après.

6. Parking

- 6.1. Les véhicules du locataire et des utilisateurs de la grange sont parqués sur les quelques places *ad hoc* (max 4-5 places) ou en bordure de forêt. Au besoin, le locataire organise un service de parc.
- 6.2. Tout parcage sur une place numérotée et réservée est strictement interdit et fera l'objet d'une dénonciation, conformément à la mise à ban en vigueur.

7. Tarifs

- | | |
|--|--------------------|
| 7.1. Location pour une réunion ou cours (sans cuisine) : | CHF 30.00/heure |
| 7.2. Location pour un repas (env. 7h), avec la cuisine - midi : | CHF 200.00 |
| - soir(max 1h00 du matin) : | CHF 250.00 |
| 7.3. Location journalière (midi et soir max 1h00 du matin), avec la cuisine : | CHF 350.00 |
| 7.4. Utilisation du dortoir, montant de base minimum : | CHF 50.00 |
| 7.5. Nuitée, y.c. taxe de séjour : | Adulte : CHF 16.85 |
| | Enfant : CHF 10.00 |
| 7.6. Nettoyage supplémentaire : | CHF 50.00/heure |
| 7.7. Perte de clé : | CHF 100.00 |
| 7.8. Dépôts de garantie ou caution de CHF 100.00 à CHF 400.00 | |
| 7.9. Sac rouge officiel : 35 litres CHF 2.00 / 60 litres CHF 3.00 | |
| 7.10. Tout dommage est facturé au prix d'une réparation ou du remplacement de l'objet. | |
| 7.11. Un rabais de 20% sur les tarifs de location (ch. 7.1 à 7.3) est accordé aux locataires du camping. | |